

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Groupe d'élus

Groupe d'agents

Groupe mixte élus et agents

Être élu pour la première fois, c'est découvrir un nouvel univers : règles, responsabilités, marges de manœuvre, rôles au sein du conseil, articulation avec les services... Cette formation est conçue pour offrir aux nouveaux élus un cadre clair, concret et rassurant pour démarrer leur mandat dans les meilleures conditions, en comprenant le fonctionnement quotidien d'une commune et les contours de leur mission.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier le cadre juridique, institutionnel et fonctionnel de la commune au sein de l'organisation territoriale ;
- Expliquer les compétences légales de la commune et les responsabilités attachées à l'exercice du mandat municipal ;
- Appliquer les compétences issues de la déconcentration, notamment en matière d'état civil, de police administrative, d'élections et de cérémonies officielles ;
- Analyser les relations entre la commune et l'intercommunalité (EPCI) afin d'en comprendre les enjeux et les articulations ;
- Distinguer les droits, obligations et responsabilités des élus municipaux, au regard du Code général des collectivités territoriales et du statut de l'élu ;
- Organiser et conduire le conseil municipal dans le respect des règles de fonctionnement démocratique, des droits de la majorité et de l'opposition ;
- Situer le rôle des agents municipaux et encadrer les relations élus–agents dans le respect du statut de la fonction publique territoriale.

Le programme :

Connaître la commune et son environnement administratif

- Maîtriser l'inscription de la commune dans une architecture territoriale, ses échelons et une gouvernance spécifique.
- Connaître le détail des compétences légales d'une commune et les responsabilités inhérentes au fonctionnement de celle-ci.
- Maîtriser les compétences issues de la déconcentration : état-civil, pouvoir de police et organisation des élections et commémorations.
- Maîtriser la relation de la commune à l'EPCI

Droits et obligations des élus :

- Maîtriser le statut de l'élu issu de la loi du 8 décembre 2025.
- Les droits des élus municipaux au prisme du code général des collectivités territoriales.
- Les devoirs des élus municipaux au prisme du code général des collectivités territoriales.
- La relation des élus à la laïcité.

La municipalité :

- Connaître le statut du maire, ses droits et obligations ;
- Connaître le statut des adjoint(e)s, leurs droits et obligations.

La conduite du conseil municipal :

- L'établissement de l'ordre du jour et la convocation du conseil municipal.
- La conduite du conseil municipal et les règles de votes.
- Les droits de la majorité et de l'opposition.
- La structuration et le fonctionnement des organes délibérants.

Les agents municipaux

- Le statut de la fonction publique territoriale.
- Les règles de recrutement des agents
- Les droits de l'agent
- Les devoirs de l'agent

Les points forts de la formation :

- Les points forts de cette formation résident dans son approche complète et opérationnelle du mandat municipal, permettant aux nouveaux élus d'acquérir rapidement des repères clairs et sécurisants.

- Elle combine des apports théoriques solides sur le fonctionnement de la commune, les compétences locales et le statut de l'élu, avec une analyse concrète des responsabilités exercées. La formation met l'accent sur les droits et obligations des élus, la conduite efficace du conseil municipal et les relations avec les agents communaux.
- Elle valorise une pédagogie active, fondée sur des exemples concrets et des études de cas issues de situations réelles rencontrées par les élus. Cette méthode favorise l'appropriation pratique des connaissances et l'échange d'expériences entre participants

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par un quiz.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.



Formateur : Monsieur Paul SALAÜN

- Paul Salaün, Maître de conférences à l'UCO, docteur en droit public, expert en matières de questions liées au droit public, la domanialité publique et l'urbanisme. En préparation d'une Habilitation à Diriger les Recherches sur la thématique de la propriété

Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab. : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
 - 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.
- https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0111-PS-CV1/88982928900012_ELU0111-PS-CV1

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Inscriptions individuelles en visioconférence : Pour cette session, l'ouverture est garantie dès la quatrième inscription.**

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
 - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
 - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
 - Inscriptions individuelles en visioconférence : **La date de la formation est fixée une fois le seuil minimal de participants atteint, en fonction des disponibilités respectives des inscrits et du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026